



La protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques

Le décret 2016-1074 du 3 août 2016, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2017, définit les règles de prévention contre les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs exposés aux champs électromagnétiques. Il impose à l'employeur d'évaluer les risques résultant de l'exposition des travailleurs à des champs électromagnétiques.

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

- Assistance technique à la mise en œuvre de moyens techniques ou organisationnels pour la réduction des risques.
- Mesures de grandeurs après mise en œuvre de moyens techniques visant à réduire les risques.
- Formation des travailleurs exposés à des champs électromagnétiques et/ou des membres du CHSCT.
- Assistance à la mise à jour du Document Unique.
- Participation aux réunions du CHSCT sur le sujet.

VOTRE CONTACT



Envoyer votre demande de devis par mail

à :

Mme CHOHERA

nouria.chohera@qualiconsult.fr

06 45 98 44 63

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Le décret 2016-1074 du 3 août 2016 vise à améliorer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs exposés aux champs électromagnétiques qui reposait jusqu'alors sur les seuls principes généraux de prévention. Il intègre une approche graduée des moyens de prévention et du dialogue interne à mettre en œuvre en cas de dépassement des «valeurs d'action» et des «valeurs limites».

NOTRE MISSION

QUALICONSULT vous propose une «Assistance à l'évaluation des risques résultants de l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétique selon l'article R4453-6 du code du travail». Notre mission se déroule comme suit :

- **Assistance à la rédaction du questionnaire d'évaluation.**
 - **Evaluation des risques résultant de l'exposition des travailleurs (audit selon la norme EN 50499)**
 - Audit de l'établissement afin d'identifier les risques d'émissions éventuels, recensement des sources.
 - Réalisation des mesures et analyse en fonction des valeurs déclenchant l'action (VA) ou des valeurs limites d'exposition (VLE).
- Remise du livrable**
- Rapport d'audit.
 - Relevé de mesures.

MATÉRIEL UTILISÉ

- Analyseur de champs électromagnétiques WAVECONTROL de type SMP2 avec :
 - Sonde isotropique WPF6 100kHz à 18GHz
 - Sonde isotropique WP400 1Hz à 400kHz